



Concours - L'ARA: L'Association Royal Alpaga Règlement et informations « Modèle et Allures » 2024

Manifestation concernée et cadre réglementaire :

- Salon des Alpagas 2024 à 19100 Brive La Gaillarde.
- Manifestation autorisée par la préfecture de la Corrèze en date du 12 février 2024. Les demandes de la DDETSPP figurent dans le certificat vétérinaire.
- Nature du rassemblement d'animaux autorisé: concours avec exposition des animaux, sans vente sur le lieu du rassemblement.
- Vétérinaire sanitaire désigné: cabinet du Docteur MONET Jacques à MAURIAC (15200).
- Obligations réglementaires de l'organisateur:
 1. Faire respecter les décisions du vétérinaire désigné notamment lorsqu'il refuse l'admission d'animaux présentant des garanties sanitaires insuffisantes, ou ne remplissant pas les conditions de l'arrêté préfectoral réglementant les conditions du rassemblement dans le département de la Corrèze.
 2. Fournir à la DDETSPP et au GCDS la liste des détenteurs présentant des animaux au Salon.
 3. Retourner à la DDETSPP le compte-rendu de contrôle du vétérinaire avec la liste de tous les alpagas présents au rassemblement (identification, nom et adresse des éleveurs/propriétaires).

Organisation :

- Des responsables et assistants nommés par les organisateurs feront la liaison entre les concurrents et le juge. Ils assisteront les organisateurs à l'arrivée des concurrents et pourront assister/assurer la traduction pour le juge dans le ring.
- Ils guideront les concurrents pour placer les animaux dans les stalles lors de leur arrivée au concours, après remise des certificats vétérinaires exigés. Les concurrents ne changeront pas ces placements sans la permission des organisateurs ou responsables.
- Avant le début de la compétition, un organisateur du concours, un responsable ou un assistant délégué vérifiera, avec le vétérinaire sanitaire :
 - le numéro des puces des animaux inscrits au concours.
 - l'état de santé des animaux. Tout animal infesté par les poux ou la gale sera éliminé et éloigné du lieu du concours.

Juge :

- Le juge ne séjournera pas chez un éleveur/propriétaire avant le concours.
- Le juge ne consultera pas le Catalogue du concours.
- Il ne pourra juger un animal qu'il aura vendu dans le délai d'un an avant le concours.



Concours - L'ARA: L'Association Royal Alpaga Règlement et informations « Modèle et Allures » 2024

- Il appliquera les critères de jugement et désignera les gagnants de manière impartiale.
- Personne ne sera admis sur le ring, mis à part pour une aide, sauf dérogation des organisateurs.
- Le juge peut exclure du ring un animal ou une personne pour comportement inadapté ou dangereux, ainsi qu'un animal qu'il considère en mauvaise santé ou inapte à concourir.
- Le juge peut refuser d'attribuer une première place dans une classe s'il le juge opportun, mais pas dans une classe de champion.
- La décision du juge devra être acceptée.
- Une classe qui est jugée ne sera pas rejugée. Toutefois, si un animal est présenté dans une classe incorrecte et que le jugement de cette classe n'est pas encore terminé, il peut être déplacé à une classe postérieure.
- La décision du juge est définitive. Aucune protestation ne sera acceptée sauf dans le cas où le juge aura enfreint une de ces règles. Toute réclamation devra être faite par écrit et adressée au Bureau de l'Association.

Propriétaires/Meneurs :

- Une personne ou un élevage ne peut pas inscrire des animaux non enregistrés sous son nom ou sous le nom de l'élevage.
- Le concurrent, ou son représentant, qui n'est pas présent pendant l'inspection vétérinaire de ses animaux peut être disqualifié.
- Aucun meneur ne pourra rentrer dans le ring dès lors que le jugement a déjà commencé, sauf avec l'accord du juge et sous la direction des responsables ou régisseurs.
- Le meneur d'un animal ne s'adressera pas au juge pendant la compétition. Le juge pourra demander la disqualification d'un concurrent qui enfreint cette règle.
- Tous les animaux et leurs meneurs, ayant reçu une place dans une classe, resteront dans le ring jusqu'à la fin des commentaires du juge.
- Le meneur restera avec son animal jusqu'à la fin du jugement, sauf si le juge autorise un changement dû à des difficultés pour contrôler un animal. Les enfants ne présenteront pas d'animaux s'ils ne peuvent les contrôler.

Tenue vestimentaire :

- Les meneurs devront porter une tenue vestimentaire dans les tons de noir, gris, beige, écru, ou blanc et avoir des chaussures appropriées. Les blouses blanches sont interdites. Les organisateurs, responsables du ring ou assistants peuvent empêcher un meneur d'entrer dans le ring s'il n'est pas habillé correctement.
- Un meneur et son animal seront disqualifiés si les vêtements ou l'animal portent des informations ou des sigles de l'élevage.



Concours - L'ARA: L'Association Royal Alpaga Règlement et informations « Modèle et Allures » 2024

Animaux :

- Tous les animaux doivent être identifiés (puce ou boucle auriculaire). L'identification doit figurer sur le certificat vétérinaire. Un animal ne peut concourir si la puce ou boucle ne correspond pas au numéro déclaré.
- L'enregistrement des animaux doit être conforme à la législation et réglementation en vigueur.
- Les alpagas ne doivent pas être préparés afin de cacher un défaut. La toison est nettoyée à la main ou avec un instrument type « bâton » pour soulever la fibre et faire tomber les impuretés. Le toupet peut être raccourci et les yeux doivent être dégagés afin d'être visibles.

Critères d'évaluation des différentes Classes :

- Alpaga : 50 % qualité de la fibre. 50 % de conformation.
- Huacaya : longueur minimum des fibres 5 cm, pas de maximum jusqu'à 12 mois, à partir de 13 mois maximum 17.5 cm.
- Suri : Longueur minimum des fibres 7,5 cm, jusqu'à 24 mois pas de maximum, à partir de 25 mois maximum 35 cm.

Classes et ordre de passage :

- Les animaux seront inscrits dans les classes suivant leur couleur, sexe, âge, et type.
- L'âge de l'animal est celui au premier jour du concours. (ex : le concours commence le 15 avril 2023 ...l'animal est né le 15 avril 2022, il sera inscrit dans la classe intermédiaire, 12 mois à 24 mois).
- Les alpagas peuvent participer au concours à partir de 6 mois.

Les âges des classes sont les suivants :

- Junior : 6 < 12 mois
- Intermédiaire : 12 < 24 mois
- Adulte : 24 < 48 mois
- Senior : 48 mois et plus
- Il est possible que l'organisateur crée une classe pour mâles castrés (toutes couleurs confondues) s'il y a une demande suffisante de la part des participants.

Couleur des alpagas :

- Il est nécessaire que les propriétaires consultent le nuancier officiel des couleurs (du concours) afin d'inscrire leurs animaux correctement. La couleur de l'animal est celle de la couverture (manteau) de l'animal. Le nuancier doit être approché contre la peau de l'animal.
- Un alpaga dit « multicolore » est un alpaga qui ne rentre pas dans les autres classes de couleur. C'est la répartition de taches de couleur sur la couverture (manteau) ou sur l'ensemble du corps qui définit cette catégorie :



Concours - L'ARA: L'Association Royal Alpaga Règlement et informations « Modèle et Allures » 2024

- 3 tâches ou plus, supérieures à 5 cm n'importe où sur l'alpaga,
- ou toute tache de couleur contrastante (séparée de deux teintes sur le nuancier) supérieure à 15 cm n'importe où sur l'alpaga
- ou une tâche supérieure à 5 cm sur le manteau.
- Un alpaga qui a une prédominance de gris (gris argent, gris rose,...) sera classé comme gris, nonobstant des tâches d'autres couleurs visibles.
- Une vérification des couleurs peut être effectuée par le juge avant le début du concours. En cas, le meneur de l'alpaga devra présenter en même temps que l'alpaga la carte avec le numéro d'inscription. Le changement de couleur éventuel devra être présenté au responsable du ring afin d'être enregistré avant le début de la compétition.

Le choix est fait de présenter les animaux femelles en premier puis les mâles dans un second temps en respectant pour ces deux groupes les ordres de passages définis ci-après:

Les passages se dérouleront donc en deux temps forts:

1. **les femelles**
2. **les mâles**

Et pour chaque partie dans l'ordre suivant :

- Par classes de couleur : Black (Noir) > Grey (Gris) > Brown (Marron) > Fawn (Roux) > Beige > White (Blanc) > Multicolor (Multicolore). L'organisateur peut combiner les beiges et les roux dans une seule classe ou faire une classe de roux clair et beige.
 - Dans chaque classe couleur, présentation par âge, et type.
 - Lorsqu'il y a un petit nombre d'inscription dans une classe plusieurs classes peuvent être amenées sur le ring en même temps mais jugées séparément.
 - Champion et réserve champion pour chaque couleur

Puis :

➤ **Descendance d'un mâle**

Cette classe concerne 3 descendants d'un même mâle, issus d'au moins deux femelles différentes. Le mâle n'est pas présent sur le ring, seulement sa progéniture. Le groupe peut être constitué de mâles et/ou femelles. Les « individus » du groupe peuvent appartenir à différents éleveurs, mais c'est le propriétaire du mâle reproducteur qui participe au concours au nom du mâle en question.

Les descendants ne sont pas nommés dans l'inscription mais doivent tous être inscrits dans les classes individuelles du concours.



Concours - L'ARA: L'Association Royal Alpaga Règlement et informations « Modèle et Allures » 2024

➤ **Descendance d'une femelle**

Cette classe est jugée sur deux descendants d'une seule mère mais de deux mâles différents. Le groupe peut être constitué de mâles et/ou femelles. Les « individus » du groupe peuvent appartenir à différents éleveurs, mais c'est le propriétaire de la femelle reproductrice qui participe au concours au nom de la femelle en question.

Les descendants ne sont pas nommés dans l'inscription mais doivent tous être inscrits dans les classes individuelles du concours.

Les descendance concernent les éleveurs/propriétaires présentant au moins un descendant dans une des classes du concours. Ils peuvent signaler leur participation à ces deux catégories à la fin des classes couleur.

- **SUPRÊME CHAMPION et RESERVE SUPRÊME CHAMPION :**
- **Suri et Huacaya - Femelles puis Mâles**